

PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
SUR LE BAS DU PARKING DE LA MAIRIE LES JOURS DE MARCHÉ

En agglomération

Le Maire de la commune de La Saussaye

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code pénal ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la commodité du passage et le bon ordre sur les voies et places publiques ;

CONSIDÉRANT l'organisation du marché communal chaque samedi matin sur le bas du parking de la mairie ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de réserver les emplacements de stationnement nécessaires aux commerçants exerçant leur activité sur le marché ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement du marché ;

**ARRÊTE :**

**Article 1.** Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur la partie basse du parking de la mairie de LA SAUSSAYE chaque samedi, jour de marché, de 5 h 00 à 14 h 00.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des commerçants autorisés à exercer leur activité sur le marché communal ainsi qu'aux véhicules des services municipaux nécessaires à l'organisation de celui-ci.

**Article 2.** Les emplacements concernés seront matérialisés par une signalisation réglementaire mise en place et entretenue par les services municipaux.

**Article 3.** Tout véhicule en infraction aux dispositions du présent arrêté pourra être verbalisé conformément aux dispositions du Code de la Route et pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais et risques de son propriétaire.

**Article 4.** Le présent arrêté est applicable à compter du 22 juin 2026 et demeurera en vigueur jusqu'à son abrogation.

**Article 5.** Monsieur le maire de la commune de La Saussaye, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie du Neubourg, Monsieur le Président de l'Agglomération Seine Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A La Saussaye, le 23 juin 2026,

Le Maire,

Didier GUERINOT

